
MOT DU MAIRE

L'approche du printemps (malgré les flocons de neige de la mi-mars) est bien réelle et l'anticipation des petits travaux de jardinage, des grands travaux d'élagage, de nettoyage ne doivent pas nous faire oublier les précautions à prendre pour respecter une vie citoyenne harmonieuse : bruits, brûlage, tris sélectifs, désherbage devant nos propriétés, activités festives, travaux bruyants occupation du domaine public par des stockages temporaires de matériaux, etc.

Toutes ces activités sont encadrées.

Merci de vous remémorer les différentes règles, circulaires, arrêtés, lois qui régissent nos comportements, pour le bien de tous.

Le Maire,
Gérard SANTOSUOSSO

INVITATION

Contre les **cambriolages,**
les **bons réflexes !**

Le Maire, Gérard SANTOSUOSSO,

Monsieur Franck BRETEAU,
adjoint à l'aménagement du territoire et
correspondant local « Sécurité »

et le Conseil municipal

avec la participation du **Major François ROUX,**
référent sûreté à la Police Nationale,

vous convient à une **REUNION PUBLIQUE**

Sur le thème de la sécurité

« **CONTRE LES CAMBRIOLAGES, LES BONS REFLEXES !** »

le LUNDI 9 AVRIL 2018 à 18 heures
à l'Espace Jean-Marie Truchot

DANS CE NUMERO

Pages 2 à 3 : Travaux
Pages 4 à 5 : Environnement
Page 6 : Développement durable
Page 7 : Enfance
Page 8 : Jeunesse
Page 9 : C.C.A.S.
Page 10 : Animaux
Pages 11 à 13 : Informations
Page 14 : Seniors
Pages 15 à 19: Manifestations
Page : 20 : Déchets
Page 21 : Contacts
Page 22 : Santé
Pages 23 à 24 : Coupons réponses

TRAVAUX D'EAU POTABLE

Depuis le 22 janvier 2018, des travaux d'optimisation du réseau d'eau potable ont été lancés par Bourges Plus.

Ces travaux consistent :

- Route de Châteauneuf, entre l'avenue de Saint-Amand et la rue Édith Piaf : pose d'une conduite d'eau potable en remplacement des 2 conduites anciennes et rénovation des branchements sur cette nouvelle canalisation.

- Chemin des Ormeaux : création d'un réseau d'eau potable et basculement des branchements sur cette nouvelle conduite.
Remplacement des branchements d'eau potable des riverains concernés avec intervention à leur domicile si nécessaire dans le cas où le compteur d'eau ne serait pas placé dans un regard.

Ces travaux s'effectueront en plusieurs tranches :

- Avenue de Saint-Amand jusqu'à la rue du Fanal,
- Rue du Fanal jusqu'à la rue Edith Piaf,
- Chemin des Ormeaux et rue Pasteur.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise EUROVIA.



HORAIRES DES BRUITS Arrêté municipal du 19 janvier 2012

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :



Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les entreprises travaillant chez les particuliers sont autorisées de **8h à 19h les jours ouvrables.**

Sont également très désagréables les bruits engendrés par les 2 roues qui peuvent déranger le voisinage. Merci d'y veiller.

Rappel : les deux roues motorisés ne sont pas autorisés sur le site de la Trouée Verte.

SECURISATION DU RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION

La SARL B3E a été mandatée par ENEDIS (anciennement ERDF) afin de réaliser un inventaire de la végétation à abattre aux abords des lignes haute tension dans le cadre de la sécurisation du réseau, au cours de l'année 2018.



ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT



Ce bâtiment trentenaire est énergivore et mérite amplement une réfection. Un groupement de maîtrise d'œuvre a été retenu, comprenant un architecte (Atelier Carré d'Arche de Bourges), un bureau d'études structures (RCH) et un bureau d'études thermiques (SEITH).

Le démarrage des travaux a eu lieu le 4 septembre 2017 avec les travaux de désamiantage du hall et des toilettes (les autres pièces ne comportent pas d'amiante).

Les travaux de gros œuvre, de maçonnerie, de charpente et de couverture sont terminés.

La réfection de la structure de la salle des fêtes a été réalisée par la mise en place de poteaux bétons pour les jambages les plus abîmés. Des reprises de toiture ont été réalisées, ainsi que le changement des gouttières fortement corrodées.

Lors de la réalisation des fondations de l'avancée, des réseaux non recensés ont été découverts entraînant des dévoiements non prévus au départ.

De plus, un retard de livraison des menuiseries de 8 semaines a fortement ralenti le chantier, bloquant les interventions des autres corps d'état. La pose des menuiseries a commencé le 13 février, au lieu de fin novembre.

Les travaux de plomberie, de carrelage, d'isolation, d'électricité, de réfection des sanitaires ont eu lieu tout le mois de mars. Les travaux de peinture sont en cours de finition.

Le chantier doit se terminer fin mars.

Cette tranche de travaux représente une dépense de plus de 300 000 € HT dont 110 000 € de subvention accordée par les fonds de concours de Bourges Plus.

Cette année, une 2^{ème} tranche de travaux complémentaires pourrait avoir lieu, sous réserve des financements demandés auprès de l'Etat (DETR) et la Région (via le fonds Travaux d'Economie d'Energie – TEPCV).

Ces travaux porteraient sur l'isolation supplémentaire sous plafond, le remplacement des centrales de ventilation sur air neuf et usagé et la mise en place d'un aérotherme sur la salle des fêtes et le raccordement sur une vanne trois voies alimentée par la pompe à chaleur de la salle multisports.

Ces travaux sont réalisables en semaine sans aucune gêne pour les utilisateurs de la salle.



BUREAUX DE LA MAIRIE

Trois bureaux de la mairie ont été entièrement rénovés.

Les murs ont été refaits en plâtrerie et peinture et le plafond a été changé.

De beaux bureaux pour des conditions de travail dignes de notre personnel.



PLANTEZ LE DECOR

Le Pays de Bourges, auquel appartient la commune de Trouy, reconduit l'opération de plantations qui s'intitule désormais "Plantez le décor" pour l'hiver 2018-2019.

C'est quoi ? C'est un programme de plantations à destination de tous les habitants du territoire du Pays de Bourges. Il accompagne financièrement, à hauteur de 80 % du coût des plants et des fournitures, chaque porteur de projet pour des plantations de haies, bosquets et alignements d'arbres composés d'espèces champêtres locales.



Qui conduit cette opération ? Le Pays de Bourges, grâce aux fonds attribués par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019.

Dans quel but ? Le programme vise :

- * à encourager les plantations de haies, de bosquets, d'alignements d'arbres, composées d'essences végétales adaptées au climat et au sol du territoire du Pays de Bourges,
- * à sauvegarder les spécificités paysagères et la biodiversité de notre Région,
- * à préserver l'écosystème.

Conditions d'éligibilité : minimum 100 mètres linéaires pour les haies, 100 m² minimum et 1 hectare maximum pour les bosquets et trames types (haies) ou selon liste établie (bosquets, alignements d'arbres). **Visible d'une voie ouverte à la circulation pour les particuliers.** Voir les clauses du cahier des charges.

La fiche d'inscription (disponible en mairie ou sur le site internet du Pays de Bourges) pour une aide à la plantation est à retourner avant le 30 juin 2018 au Pays de Bourges pour planter en décembre de la même année.

Pour toute demande d'information complémentaire, contacter le Pays de Bourges au 02 48 26 82 51.

GRAINES "PIEDS DE MUR"



Pour accompagner la démarche "zéro pesticide dans nos villes et villages" et limiter le désherbage le long des murs et bordures, la municipalité a décidé de reconduire l'opération "sachets de graines pieds de mur" aux concitoyens qui souhaitent en installer le long de leur propriété bordant une voie publique.

Cet assortiment de 18 espèces florales très résistantes empêche le développement des "herbes folles" et contribue à l'embellissement des rues.

Les personnes intéressées sont invitées **à venir** en mairie chercher 1 sachet **avant le 28 avril 2018 dernier délai.**

JACHERES FLEURIES

Les sachets se présentent sous deux formes (petit conditionnement pour environ 20m², moyen conditionnement apicole ou fleuri pour environ 250m², sous réserve des disponibilités).

Pour information, ces sachets devraient être disponibles au Pays de Bourges début mai.

Inscription avant le 20 avril 2018 au 02.48.64.78.13 ou valerie.georges@ville-trouy.fr ou au 02.48.64.78.18 mairie@ville-trouy.fr

Merci de préciser le conditionnement souhaité.



BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets peut être à l'origine de gêne ou d'insalubrité pour le voisinage. Les odeurs et la fumée peuvent être la cause de la propagation d'incendies si les feux ne sont pas correctement surveillés et contrôlés.

L'arrêté préfectoral du 8 octobre 1985 portant Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.), et particulièrement l'article 84 concernant l'élimination des déchets, stipule que tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères, sont interdits.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, déchets verts et assimilés est également interdit ainsi que leur destruction à l'aide d'incinérateur individuel.

Le R.S.D. est consultable sur le site de la Préfecture du Cher, rubrique environnement.



LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN



Sa présence est facilement repérable visuellement avec les cocons de soie qui colonisent les extrémités des branches des pins.

Nommées ainsi d'après leur mode de déplacement en file indienne, celles-ci se nourrissent des aiguilles des différentes variétés de pins, provoquant un affaiblissement important des arbres et allergies chez certaines personnes.

Des méthodes curatives et préventives existent pour lutter contre la chenille processionnaire et notamment :

- lutte mécanique dite "échenillage" pour les surfaces réduites (parcs, jardins) qui consiste à enlever ou à détruire manuellement ou à l'aide d'outils (échenilloirs) les pontes, pré-nids et les nids. Se protéger soigneusement contre les risques d'urtication (combinaison, masque, lunettes, gants),
- installer un écopiège, technique respectueuse de l'écosystème particulièrement recommandée dans les zones à risques ou sensibles (écoles, crèches, etc.), en installant un dispositif sur les troncs pour les capturer lorsqu'elles descendent de l'arbre.

Ces méthodes sont donc à réaliser chaque année tant que les nids subsistent.



ESSAIMS D'ABEILLES

Si vous découvrez des essaims d'abeilles (autres que ceux installés dans une cheminée car impossible à récupérer), merci de contacter rapidement :

M. Mikaël Massé au 06 58 89 79 99

M. Roland Goguery au 06 64 03 00 40

M. Alain Lacoffrette au 06 76 41 30 27

apiculteurs amateurs à Trouy et adhérents du rucher-école de Bourges.



Il est inutile d'appeler s'il s'agit de nids de guêpes.

PRINTEMPS DE L'ÉCOLOGIE
Du lundi 28 mai au dimanche 3 juin



Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, le programme de la manifestation comprend plusieurs animations à Trouy :

- * Extraction de miel au Centre de Loisirs et dégustation pour les enfants.
- * Visite de la jachère apicole et des ruches municipales aux Talleries avec dégustation également
- * Animation nature avec une classe de l'école du bourg au parc du Château Rozé
- * Exposition communautaire au jardin de l'Archevêché à Bourges

Le programme complet de toutes les manifestations des 16 communes de l'agglomération de Bourges, avec modalités d'inscriptions, sera disponible prochainement sur les sites internet de Bourges Plus et Trouy.

OPÉRATION "ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES"

L'opération avait été concrétisée le 9 décembre 2016 avec la signature en mairie d'une charte avec Nature 18 et la Chambre d'agriculture, nos deux prestataires qui nous accompagnent dans cette démarche.

Cet engagement fort, commun à toutes les communes, puisqu'imposé par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, aura comme répercussions positives :

- de préserver la santé de nos habitants qui empruntent les voies publiques, mais aussi celles de nos agents chargés de l'entretien qui se trouvaient exposés,
- d'améliorer la qualité de l'air, de diminuer la pollution, de préserver les nappes souterraines,
- de favoriser une biodiversité indispensable à la vie sur notre planète.



OPERATION DESHERBAGE

Les prestations prévues au contrat vont se poursuivre en 2018 et notamment par l'organisation d'une séance de désherbage collective des trottoirs sur un site au nord et au bourg le

SAMEDI 2 JUIN 2018 DE 10 H à 12 H,

clôturée ensuite par le verre de l'amitié. Cette séance se déroulera en présence d'élus et d'une technicienne de Nature 18.



Il est donc fait appel aux bonnes volontés qui souhaiteraient participer à cette manifestation citoyenne en faveur de la planète.

Les deux points de rassemblement sont fixés respectivement à **10 h devant le centre culturel au nord et à l'ancien centre de loisirs au bourg.**

Apportez votre matériel, si vous en possédez ainsi que votre gilet jaune.

Cependant, pour la bonne organisation de cette manifestation, les volontaires sont invités à s'inscrire en mairie en téléphonant au **02 48 64 78 13** ou **valerie.georges@ville-trouy.fr** en précisant s'ils amènent leur binette.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2014 ont eu lieu en février mais les retardataires ont toujours la possibilité de les inscrire en appelant sans tarder le service enfance au 02 48 64 73 58.

Vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile ainsi que du carnet de santé de l'enfant.

RYTHMES SCOLAIRES

En septembre 2014, la commune de TROUY a modifié les horaires des écoles suite à la réforme des rythmes scolaires.

Le décret n° 2017-1108, paru le 27 juin 2017, permet de déroger à cette organisation en revenant sur la semaine de 4 jours. Or, la municipalité avait fait le choix de ne pas modifier les rythmes scolaires pour la rentrée 2017/2018 afin d'éviter toute décision précipitée et de pouvoir respecter la concertation de toutes les parties concernées (écoles, parents, services périscolaires).

De ce fait, en décembre 2017, un sondage a été effectué auprès des parents et des enseignants des 4 écoles (élémentaires et maternelles). Il en est ressorti que la semaine de 4 jours a été choisie à plus de 57 % au nord et plus de 62 % au bourg.

Il a donc fallu organiser un conseil d'école extraordinaire commun aux 4 écoles afin de voter officiellement pour ou contre cette modification des rythmes scolaires. Le résultat de ce vote a montré une nette volonté au retour à 4 jours à plus de 69%.

La municipalité a décidé de suivre l'avis majoritaire et a officialisé cette volonté d'un retour à la semaine de 4 jours par délibération du conseil municipal du 20 février.

La demande de modification de l'aménagement du temps scolaire a donc été envoyée à l'Inspecteur d'Académie, accompagnée du résultat de ce vote et de la délibération du conseil municipal. Il nous fera connaître sa décision fin mars ou début avril.

Si cette demande est acceptée, les horaires des 4 écoles seront les suivants pour la rentrée de septembre 2018 :

Lundi : 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
Mardi : 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
Jeudi : 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
Vendredi : 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

Le Centre de Loisirs sera ouvert le mercredi toute la journée.



INTERVENTIONS SPORTIVES

La commune subventionne également les interventions sportives et culturelles pour les écoles.

Les élèves de la maternelle du nord ont ainsi pu participer à des sessions d'expression corporelle pour un montant de 640 €.



Les écoles élémentaires du bourg et nord vont bénéficier de cours d'escrime avec le club de Bourges pour une quinzaine d'heures pour un montant de 462 et 495 €.

DEVENIR CADET DE LA RÉPUBLIQUE

Le cadet de la République est un adjoint de sécurité (ADS) de la police nationale. Il bénéficie d'une formation renforcée pour passer le concours interne de gardien de la paix. En service, il veille au maintien de la sécurité des personnes et des biens en renfort des forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie).



Niveau d'études ou diplômes requis : aucun.

Études en alternance : oui, formation rémunérée.

Salaire débutant : SMIC.

Statut : contractuel.

Limite d'âge pour le recrutement : minimum 18 ans à l'incorporation et maximum 30 ans au dépôt du dossier de candidature.

Comme l'ADS, le cadet de la République est placé sous la responsabilité d'un fonctionnaire de la police nationale. Il travaille en équipe avec un ou plusieurs autres cadets de la République ou ADS. Il bénéficie d'une formation d'un an qui l'aide à se remettre à niveau pour passer le concours de gardien de la paix.

Les missions du cadet de la République :

- Il est l'assistant du gardien de la paix.
- Il est majoritairement en charge de la surveillance routière.
- Il veille au calme et au respect dans les transports en commun.
- Il assiste la police municipale dans ses activités de surveillance générale, de prévention/répression de la délinquance et de soutien aux victimes.
- Dans la police de proximité, il effectue des patrouilles pour contribuer au maintien de la sécurité.
- Il peut aussi être affecté à la surveillance et la sécurité dans des lieux à risque
- Lorsqu'il travaille dans les bureaux du commissariat, le cadet de la République aide le public à s'orienter dans les locaux de la police.

Pour toutes précisions, <https://www.lapolice.nationalerecrute.fr/Concours-et-selections/Cadet-de-la-Republique>

LES FACTURES DU SERVICE ENFANCE PAYABLES SUR INTERNET



Vous pourrez, dès le mois d'avril, payer les factures du service enfance en ligne, en vous connectant sur le site : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Cliquer sur l'onglet "ACCEDER AU PAIEMENT"

Renseigner l'identifiant de la collectivité : **020684**

Saisir la référence de la dette, que vous trouverez dans l'encart situé en bas à droite de votre facture sous "**Total facture**"

Effectuer votre règlement

Nous vous rappelons que vous pouvez également utiliser notre portail famille :

<http://portail.aiga.fr/?client=05006>

Il vous permet de faire vos réservations et annulations pour le restaurant scolaire, les mercredis et les séjours de vacances, suivre vos présences, modifier vos coordonnées, etc.

Renseignez-vous auprès du Service Enfance (02.48.64.73.58) pour créer votre identifiant et votre mot de passe.

MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES LE CHÈQUE ÉNERGIE BIENTÔT DANS VOS BOÎTES AUX LETTRES

Si le chèque énergie remplace, depuis le 1^{er} janvier 2018, les tarifs sociaux de gaz et d'électricité, ce n'est qu'à partir de fin mars - début avril que les foyers bénéficiaires pourront l'obtenir.

Environ 4 millions de ménages seront éligibles à ce chèque dont le montant moyen devrait s'élever à 150 € (entre 48 € et 227 € en fonction du niveau de revenus et de la composition du ménage).

Pour les foyers concernés, il n'y aura aucune démarche particulière à effectuer pour le recevoir puisque le chèque énergie sera envoyé automatiquement par voie postale.

Une fois obtenu, il servira à régler directement auprès du fournisseur d'énergie toute sorte de dépenses d'énergie (gaz, électricité, fioul, bois,...) sachant qu'il sera également possible avec certains fournisseurs d'utiliser ce type de chèque en ligne.

Ce chèque pourra également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique (travaux répondant aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt transition énergétique).

A savoir : pour vérifier votre éligibilité et le montant auquel vous pouvez prétendre mais aussi pour utiliser votre chèque en ligne, déclarer la perte ou le vol de votre chèque ou tout simplement vous informer sur ce nouveau dispositif, vous pouvez consulter le nouveau site www.chequenenergie.gouv.fr proposé par le ministère de la Transition écologique et solidaire.



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE



Depuis de nombreuses années, le C.C.A.S. met à votre disposition un service de portage de repas à domicile, facile d'accès, modulable et sans aucune condition d'âge.

Corinne GATIMEL effectue les formalités d'inscription, le suivi des commandes et des modifications ainsi que la facturation mensuelle des repas livrés.

La confection des repas et leur livraison à votre domicile ont été confiées à la **Société SOGIREST.**

Un repas comprend une entrée, un plat, un fromage et un dessert au choix. Vous pouvez également compléter ce menu avec un potage. L'ensemble vous sera facturé 7.10 € l'unité.

N'hésitez pas à demander la plaquette d'information et/ou de plus amples renseignements sur ce service en contactant le 02 48 64 78 78.

S.B.P.A.
Société Berrichonne de Protection des Animaux

La divagation d'un chien doit être signalée à la mairie de la ville où l'animal a été trouvé. La commune de Trouy n'intervient que pour les chiens trouvés sur son territoire.

Elle possède un lecteur de puce électronique permettant d'identifier l'animal capturé et, en conséquence, de retrouver son propriétaire. Lorsque l'animal n'est pas identifiable (absence de tatouage, puce ou collier), il est emmené au refuge de la SBPA de Marmagne. Le Conseil municipal a reconduit, comme chaque année, la convention avec la SBPA.



DEJECTIONS CANINES

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins. Elles salissent trottoirs et espaces verts et participent à la prolifération des microbes.



Bien que n'importe quel déchet déposé sur le sol puisse gâcher une chaussée ou un parterre fleuri, rien n'égale des crottes de chiens non ramassées. De quoi vous mettre de mauvaise humeur !

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances.

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela, il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections.

Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier).

Merci de respecter les lieux publics.

BASSE-COUR

De plus en plus de truciens élèvent des poules et les nourrissent notamment avec les déchets de cuisine, de jardin, etc. et se procurent ainsi de bons œufs "maison", à la grande satisfaction des enfants notamment.



Si cette pratique est sympathique et louable, le nombre de volailles en milieu urbain doit rester modeste afin de ne pas gêner les voisins avec le bruit (le coq devra être évité) et les odeurs, car les fientes sont particulièrement nauséabondes.

LES CHATS ERRANTS



Ne nourrissez pas les chats errants ou bien faites le nécessaire pour leur contraception, leur stérilisation ou castration. Des fondations de protection des animaux peuvent octroyer aux particuliers des bons.

La stérilisation est le meilleur moyen de limiter la maltraitance, la misère animale et les abandons.

Si vous possédez un chat, faites le tatouer ou pucer.

REGISTRES SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ERP

Les registres des ERP (Etablissement Recevant du Public) des bâtiments communaux et des commerces de la commune sont à consulter ou télécharger sur le site de la ville : villedetrouy.fr/environnement/urbanisme/accessibilite ERP Trouy nord ou Trouy bourg

Ces registres servent à vous aiguiller sur la façon dont vous pouvez y accéder, selon votre handicap.



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il est consultable à l'accueil de la mairie et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et est téléchargeable sur le site [www.villedetrouy.fr/conseil municipal](http://www.villedetrouy.fr/conseil_municipal).

NOUVEAU À TROUY

M. Marc SOUDY est conseiller immobilier sur la commune de Trouy pour la société CAPIFRANCE.

Vous pouvez le contacter au 07.87.41.40.31—marc.soudy@capifrance.fr.



Attention : usurpation du nom « DGCCRF »

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) alerte sur les agissements de personnes utilisant son nom à des fins malveillantes.

Plusieurs cas d'usurpation du nom de la DGCCRF ont récemment été signalés : l'usurpateur envoie un courriel à sa victime en se faisant passer pour la DGCCRF dans le but de l'escroquer.

Il invite la personne à procéder à un virement bancaire pour débloquer un faux remboursement administratif, régler une amende ou acquérir un bien ou un service fictifs.

La DGCCRF invite les consommateurs à la plus grande vigilance lorsqu'ils sont sollicités par une personne se prévalant du nom de la DGCCRF et, de façon plus globale, à examiner avec une très grande attention tous les courriels dans lesquels des virements bancaires sont exigés.

Si vous êtes sollicité par ce type de message, ne donnez pas suite au courriel reçu et prenez contact avec [les services de la DGCCRF](#) :
Centre administratif Condé 2 rue Victor Hugo CS 50 001 18013 Bourges,
Tél. : 02 48 67 36 95 fax : 02 48 24 77 28 mél : ddcspp@cher.gouv.fr
Ouverture : Accueil téléphonique au 02 48 67 36 95 du lundi au vendredi : 9 h-11h 30/14h-16h30, Information consommateurs : lundi et mercredi 14 h-16h30



LE PERMIS DE CHASSER A 0 €

La Fédération des chasseurs du Cher a le plaisir d'offrir le permis de chasser à toutes les personnes résidant dans le Cher.

L'offre gratuite comprend : l'inscription à l'examen du permis de chasser, la formation théorique et pratique pour réussir l'examen du permis de chasser, la validation annuelle du permis de chasser, l'assurance responsabilité civile du nouveau chasseur, l'accès à un ou plusieurs territoires de chasse, l'accueil et l'accompagnement pour les premiers pas en action de chasse, l'envoi de la revue fédérale, l'aide et le conseil pour l'équipement matériel du nouveau chasseur.

Les seules conditions requises : avoir au minimum 15 ans pour s'inscrire, habiter dans le Cher, réussir l'examen du permis de chasser.

Pour plus de renseignements, <http://www.chasseursducentre.fr/fdc18/les-formationen/permis-de-chasser-et-chasse-accompagnee.html>
N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant. Le nombre de places étant limité, les candidatures sont enregistrées au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers complets.



VACCINATION : QUELS NOUVEAUX VACCINS OBLIGATOIRES ?

À partir de 2018, 8 vaccins supplémentaires deviennent obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. C'est ce que prévoit l'article 49 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS).

Les 8 vaccins devenant obligatoires sont les vaccins contre : la coqueluche, l'haemophilus influenzae B, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, les oreillons, la rougeole, la rubéole.

Rappel : auparavant, les seules vaccinations obligatoires pour les enfants étaient celles contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP).

A savoir : pour tout comprendre sur le sujet, vous pouvez consulter le site www.vaccination-info-service.fr .



TERRAINS DE TENNIS

La ville de Trouy rappelle que les terrains de tennis sont ouverts aux truciens les mercredis et les dimanches de 8h00 à 20h00.

Il est bien entendu que les terrains sont destinés à la pratique du tennis et non à celle du foot ou du cross. Par ailleurs, aucun engin n'est autorisé dans l'enceinte (vélo, scooter, ...).

Nous comptons sur le sens civique de nos jeunes.

A vos raquettes !



CARNET DE SANTÉ DE L'ENFANT : UN NOUVEAU MODÈLE



Enrichissement des messages de prévention, introduction de nouvelles courbes pour le suivi de la croissance des enfants, nouvelles obligations vaccinales...

Savez-vous qu'un nouveau modèle de carnet de santé va entrer en vigueur à partir du 1^{er} avril 2018 ?

Ce nouveau carnet de santé est consultable en ligne sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé. Il contient une centaine de pages à destination à la fois des professionnels de santé, des parents, des enfants ou encore des adolescents.

Réunissant tous les événements qui concernent la santé de l'enfant depuis sa naissance, il comprend plusieurs entrées :

- pathologies au long cours, allergies, antécédents familiaux ;
- période périnatale (période prénatale, naissance, sortie de maternité, examen de la deuxième semaine, conseils aux parents) ;
- surveillance médicale (par tranches d'âge jusqu'à 18 ans) ;
- courbes de croissance pour les filles et les garçons (taille, poids...) ;
- examens bucco-dentaires (à 6, 9, 12, 15 et 18 ans) ;
- hospitalisations, traitements par produits sanguins, examens radiologiques ;
- vaccinations, maladies infectieuses.

A savoir : toute personne appelée, en raison de sa profession, à connaître des renseignements inscrits dans le carnet de santé est astreinte au secret professionnel.

Rappel : le carnet de santé est délivré gratuitement au moment de la déclaration de naissance de l'enfant. En général, il est remis par la maternité où est né l'enfant. En cas de perte, un nouveau carnet peut être demandé à la Protection maternelle et infantile (PMI) du domicile de l'enfant.

LOCATION DE MATÉRIELS AUX TRUCIDIENS



Matériels	Tarifs	Caution
6 tables de 2m en PVC	gratuit	200 € pour matériel restitué dégradé 20 € pour matériel restitué non nettoyé
12 bancs de 2 m en PVC	gratuit	200 € pour matériel restitué dégradé 20 € pour matériel restitué non nettoyé
1 barnum 5x12 m 1 barnum de 6 x 12m ou 6x 8 m	Gratuit Prêt uniquement fête des voisins et associations	300 € Matériel livré et état des lieux effectué par un agent du Service Technique
Stand pliant de 3x3 m	30 €	200 €



Informations sur le site de la ville :
[villedetrouy.fr/accueil/vie pratique/location](http://villedetrouy.fr/accueil/vie_pratique/location)
 Demande à faire auprès du service accueil au 02.48.64.78.18 ou
mairie@ville-trouy.fr.



ATELIERS SENIORS

Ouverts à tous

[Jeux de société et tricot](#) aux préfes de l'ancien Centre de Loisirs à Trouy bourg à 14h15 (apporter vos jeux) les 16 et 30 avril - les 7 et 22 mai - les 4, 11 et 18 juin - le 2 juillet.

Le jeudi 17 mai à 14h30 : après-midi scrabble (duplicate) aux préfes à Trouy bourg (apporter votre jeu).

[Marche nordique](#) (avec ou sans bâtons)

Le 23 avril à 14h30 parking du stade pour aller marcher dans le bois du château

Le 14 mai à 14h30 place des écoles à Trouy bourg pour aller se balader dans la forêt de Sainte-Lunaise

[A noter :](#)

- L'atelier tricot fonctionne toujours avec succès. A ce jour, il a été remis au Secours Populaire 120 couvertures et 12 couvertures plus petites à la SBPA de Marmagne.

- Prochain bistrot-tricot le lundi 9 avril à 14h30 chez Denise (bar Le Saint-Michel)
Nous récupérons toujours les restes de laine.

- Le 12 juin, voyage, départ et retour Trouy bourg en bus, pour le Guétin avec croisière-repas sur le canal, visite de la Halle de Grossouvre - 75 € par personne tout compris. Renseignements au 02 48 20 38 51.

- Prévision d'une demi-journée sur la sécurité routière et l'alcoolisme mi-octobre sous forme d'ateliers divers. Nombre de places limitées. Se faire inscrire au 02 48 64 78 78 (la date sera précisée dans le prochain Bien Vivre).

[Succès pour deux ateliers organisés par la Municipalité au 1er trimestre :](#)

- « Entre chien et Loup », contes du Berry racontés par Corinne Duchêne, spectacle intergénérationnel qui a eu beaucoup de succès puisque 50 personnes étaient présentes à laquelle se sont ajoutés 15 enfants.

- L'atelier de généalogie, avec le Cercle de généalogie de Bourges, a également vu une vingtaine de personnes intéressées par leurs origines.

Renseignements au 02 48 64 78 78

Toutes nos activités sur facebook « les seniors à Trouy »





BOURSE AUX VETEMENTS

Printemps-été
Enfant, puériculture

**SAMEDI
7 AVRIL**



SALLE DES FÊTES
TROUY BOURG (EJMT)
9h - 17h

Et voilà, les beaux jours arrivent,
Et les habits de vos enfants sont trop petits !
Le Groupement de Parents d'Elèves se charge pour vous
De vendre vos articles en restant chez vous !

IPNS



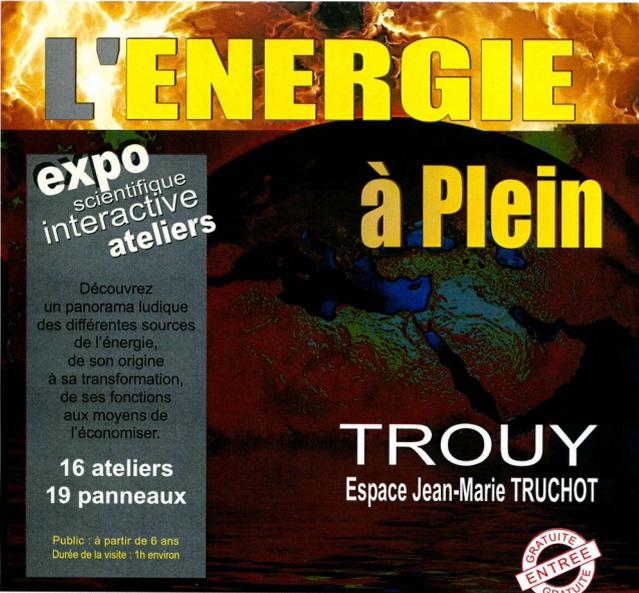
TROUY

Vendredi 13 avril 2018
20 h 30
Espace JM Truchot

Les chorales

"A tout Coeur" (Plaimpied)
et
"Les Compagnons de Choeur" (Trouy)
chantent au profit
des "Restos du Coeur"

Buvette - Pâtisseries



L'ENERGIE

expo
scientifique
interactive
ateliers

Découvrez
un panorama ludique
des différentes sources
de l'énergie,
de son origine
à sa transformation,
de ses fonctions
aux moyens de
l'économiser.

**16 ateliers
19 panneaux**

Public : à partir de 6 ans
Durée de la visite : 1h environ

à Plein

TROUY

Espace Jean-Marie TRUCHOT

GRATUITE
ENTREE
GRATUITE

VENDREDI 20 AVRIL

de 16h à 19h30

Entrée gratuite

Exposition scientifique itinérante de la Fédération Régionale des MJC Centre proposée par la Ville de TROUY avec le soutien de la région Centre-Val de Loire



Renseignements
(FRMJC Centre)
02 38 53 64 47



Tour du Canton de TROUY

SAMEDI 21 AVRIL 2018

14h30 à 17h

Départ et arrivée : PLAIMPIED

avec le concours
du Conseil Départemental du CHER
et de toutes les communes du Canton



I.P.N.S.

FETE DE LA MUSIQUE A TROUY SAMEDI 23 JUIN 2018

17 H CONCERT DES ELEVES

(Instrumentistes, Comédie musicale, Claquettes)

Les Affoubertis



2
0
H
3
0

INFLUENCE ROCK-FESTIF

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

Petite restauration—Buvette

Organisée par MUSICA'DANSE SCHERZO et la Mairie de Trouy

I.P.N.S.

ESPACE JM TRUCHOT (18)

TROUY

MUSIQUES ET DANSES COUNTRY

SAMEDI 14 AVRIL 20H30:
CONCERT / BAL
AVEC LE GROUPE "THE PARTNERS"

VENTE VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES :
"COUNTRY TOUCH 18"

DIMANCHE 15 AVRIL 15H:
ANIMATION ET BAL AVEC
"PLANET SHOW BRUNO"

BUVETTE. PETITE RESTAURATION

ENTREE:
SAMEDI : 12 euros
DIMANCHE : 8 euros
PASS DEUX JOURS : 15 euros

Réservations : 06 11 10 94 92
MUSICA'DANSE TROUY
association.scherzo@neuf.fr

ne pas jeter sur la voie publique

CYCLO CLUB DE TROUY

Dimanche 22 avril 2018

23^{ème} Randonnée de Printemps

3 circuits : 35, 69, 86 km

Départ à partir de 7h30 de l'ancien Centre de Loisirs (Trouy Bourg)

Randonnée ouverte à tous

Tarifs : Licenciés 3€
Non licenciés 5€
Gratuit pour les - de 18 ans

Café au départ avec collation
Ravitaillement pour les 69 et 86 km
Vin d'honneur

THEATRE

LES TROIS COUPS

TROUY-BOURG

SAMEDI 28 AVRIL 2018
20H30

Espace Jean-Marie Truchot

Réservation :
02/48/64/79/06 02/48/64/78/33
06/72/67/15/14

TARIF :
Adulte : 8 euros
Enfants de 7 à 12 ans : 5 euros

Ouverture des portes à 20H00

Imprimé par nos soins : les ASSMATDE TROUY
Ne pas jeter sur la voie publique



NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE
NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE

**du samedi 28 avril 2018
au dimanche 3 juin**

à nos serres mises à notre disposition à la serre municipale

**VENTE DIRECTE de fleurs
et plants**

De 9h00 à 12h00, notre association vendra tous les jours
Ses divers plants de fleurs et légumes cultivés dans nos serres
(10 allée des brigamilles 18570 TROUY)

Renseignements : naturetradition@outlook.fr
Ou Monsieur Daniel AILLIOT tel 02 48 64 75 82 (06 76 06 25 48)

Notez sur vos agendas : NTT organise un vide grenier /brocante le
dimanche 8 juillet 2018 aux abords de la salle Jean-Marie TRUCHOT.
Vous pouvez commencer à vous inscrire aux 2 numéros ci-dessus.
Inscription : 2€00 le mètre réellement utilisé (4m minimum)

IPNS

合
氣
道

AIKIDO

Avec Michel LEBOEUF
De l'EPA, Ecole Européenne d'AIKIDO et de l'ISTA
International School of Traditional AIKIDO

Technique que Défense
Détente et Maîtrise de soi
Philosophie de la non violence

COURS DE TROUY

COURS ADULTES

(Sans limite d'âge)

JEUDI : 18h30 20 h 00

COURS ADOLESCENTS

(à partir de 13 ans)

MERCREDI : 18h00 19h00

COURS ENFANTS

(à partir de 8 ans)

MERCREDI : 18h00 19h00



**1 cours d'essai
gratuit !**

Adresse du Dojo de TROUY
Salle Multisport
Avenue du Cabaret
18570 TROUY



* SE PRESENTER 15 A 20 MIN AVANT CHAQUE DEBUT DES COURS

TEL : 06.61.49.57.52 ou 02.48.26.06.06
<http://aikido.trouy18@live.fr>

FESTIVAL DES ARTS DE TROUY

23 juin 2018 - de 14h à 19h

24 juin 2018 - de 10h à 18h



Exposition

**Tableaux de l'Atelier des Couleurs
et de Créa Déco Level**

Créations artisanales et artistiques

art floral, bijoux, point de croix, cartonnage.....

**VENEZ NOMBREUX DECOUVRIR
LES TALENTS DE VOS VOISINS !**

Cour de la Bibliothèque de TROUY Bourg

CENTRE DE TROUY BOURG

**20^{ème} VIDE GRENIER – BROCANTE
DIMANCHE 13 MAI 2018**

Organisé par le Groupement de Parents d'Elèves



BUVETTE – BARBECUE - FRITES
JEUX POUR ENFANTS

Pour les particuliers 2€ le mètre linéaire –
Pour les professionnels 3,5€ le mètre linéaire
Café et apéritif offerts aux exposants

**Pour vous inscrire (réservation obligatoire sous peine
de refus) :**

- 1) Remplir le coupon ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres GPE située aux écoles du bourg - place Jean moulin 18 570 TROUY
- 2) Ou envoyer mail ou sms avec les informations suivantes : nom, prénom, particulier ou professionnel, adresse, téléphone et nombre de mètres souhaités.

Pour toutes informations complémentaires, contactez-nous :

gpetrouybourg@outlook.fr

06.40.59.34.20

**20^{ème} VIDE GRENIER – BROCANTE
DIMANCHE 13 MAI 2018**

Organisé par le Groupement de Parents d'Elèves

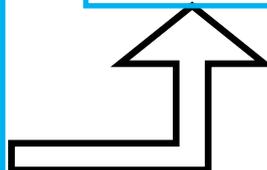
Nom, prénom :

• particulier • professionnel

Adresse :

Mail : Tel :

Nombre de mètres souhaités :



DIMANCHE 13 MAI 2018

à 15 h.



**Thé Dansant
Orchestre**

QUENTIN LAROCHE

organisé par
JE DONNE TU VIS



**NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE**
NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE

Dimanche 8 JUILLET 2018

TROUY-BOURG

(abords espace Jean marie TRUCHOT)

VIDE GRENIER /BROCANTE

(BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE)

Emplacement : 2,00€ le mètre linéaire réellement utilisé
Avec un minimum de 4 mètres
Accueil et installation à partir de 6 heures

Renseignements et réservations auprès de :
Daniel AILLIOT : 02 48 64 75 82 ou 06 76 06 25 48
Adresse mail : naturetradition@outlook.fr

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

AVRIL

- 7 Bourse aux vêtements du Groupement Parents d'Elèves
- 8 Thé dansant, Esprit Trucydien
- 13 Rencontre chorales au profit des "Restos du cœur"
- 14 et 15 Bal country, Musica'danse
- 20 Expo énergie, ville de Trouy
- 21 Dîner dansant, Etoile Sportive de Trouy
- 28 Théâtre "Les 3 coups", Les ASSMAT
- 29 Thé dansant, Comité du concours agricole



MAI

- 5 Chapitre des Chevaliers d'Hypocras
- 8 Repas et thé dansant, UNC AFN
- 13 Thé dansant, Je donne Tu vis
- 25 et 26 Concert, Music Master
- 27 Thé dansant, Comité des Fêtes



JUIN

- 1er Fête des bébés et remise de dictionnaires, ville de Trouy
- 2 Opération Désherbage d'espaces publics
- 10 Thé dansant, Esprit Trucydien
- 23 Fête de la musique, Musica'danse et ville de Trouy

AUTRES LIEUX

COMMÉMORATIONS

Rendez vous place de la Mairie

Dimanche 29 avril, 11h30, commémoration du souvenir des victimes et des héros de la déportation

Mardi 8 mai, 11h30, commémoration de la victoire 1945

Dimanche 27 mai, journée nationale de la résistance, Pavoisement

Vendredi 8 juin, 18h30, commémoration pour les morts pour la France en Indochine

Lundi 18 juin, 18h30, commémoration appel du 18 juin



DECHETS VERTS

Renseignements au 02.48.64.78.18

Ce ramassage concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les femmes veuves ou les personnes ayant de graves problèmes de santé (hospitalisation, handicap temporaire) ou les personnes handicapées et inscrites en Mairie.



Ne sont ramassés que des végétaux (tailles, élagages, feuilles, gazon) mis en sacs non fermés.

La quantité ne doit pas dépasser 1m3.

Ce service est entièrement à la charge de la municipalité et gratuit pour les bénéficiaires.

Pour des raisons sanitaires, écologiques et économiques, il est fortement conseillé aux bénéficiaires de ce service de se procurer dans le commerce des sacs spécifiques déchets verts qui seront vidés directement dans la benne par nos services et laissés aux propriétaires.

Ces sacs d'une valeur d'environ de 9 à 15 € l'unité se trouvent dans les magasins spécialisés type jardinerie.

Ils présentent les avantages suivants :

Sacs très résistants, déchets entreposés à l'air libre, pas d'odeur, manipulation facile, sacs réutilisables, économie financière.

Ramassage des déchets verts sous conditions

**AVRIL : lundi 9 Nord
jeudi 19 Bourg**

**JUIN : lundi 11 Nord
jeudi 21 Bourg**

PLANNING BALAYAGE 2018

Mercredi 18 avril
Mercredi 27 juin
Mercredi 25 juillet
Mercredi 29 août
Mercredi 28 novembre



Merci de dégager les trottoirs afin que la société puisse nettoyer correctement.

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi
Mercredi	15h-18h	14h-17h	10h à 12h et de 14h à 18h
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			10h-12h



MAIRIE DE TROUY

Place du 8 mai 1945
18570 TROUY

Tél. : 02.48.64.78.18

Fax : 02.48.64.74.96

mail : mairie@ville-trouy.fr

Site : villedetrouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 9h à 12h et 14h à 17h

Mardi 9h à 12h et 14h à 18h

Mercredi 9h à 12h

Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi 9h à 17h

La mairie sera fermée

Lundi 30 avril et vendredi 11 mai

Numéro d'astreinte 06.82.30.92.02

MAIRIE ANNEXE

Route de Châteauneuf
18570 TROUY

Tél. : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture

Mercredi 13h30 à 17h

Fermeture juillet et août

Dernière permanence le **27 juin**

Réouverture le **5 septembre**

**RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
POMME D'API**

1 allée des Anémones
18570 TROUY

Tel 02.48.64.78.79

mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil Administratif

UNIQUEMENT sur rendez-vous

Lundi 8h 12h et 14h 16h

Vendredi 8h 12h

Accueil Ateliers d'éveil

Lundi 9h 11h

Vendredi 9h 11h

**BIBLIOTHÈQUE
LE JARDIN DES MOTS**

3 rue du 19 mars 1962

18570 TROUY

Tél.: 02.48.64.72.25

Horaires d'ouverture

Lundi - Vendredi 17h à 19h

Mercredi 15h à 18h

Samedi 10h à 12h

**CENTRE DE LOISIRS
RIBAMBELLE**

1 allée des Anémones

18570 TROUY

Tél : 02.48.64.73.58

mail : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h

Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

C.C.A.S.

1 allée des Anémones

18570 TROUY

Tél. 02.48.64.78.78

mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h

Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h

Vendredi 8h à 12h

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans le MAG n° 27 de Bourges Plus concernant la composition du cabinet médical. Il faut lire : **3 médecins, 3 infirmières, 1 hypno-thérapeute, 1 pédicure podologue, 1 dentiste.**

CABINET MEDICAL

16 rue du Champ du Puits

Tél : 02.48.64.71.53



Fax : 02.48.64.70.54

Médecins : 02.48.64.71.53

Chirurgien dentiste : 02.48.64.74.65

Infirmières : 02.48.64.74.63

Pédicure podologue : 02.48.64.71.53

Heures d'ouverture du secrétariat : lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 18h

PHARMACIE

11 avenue des Anciens Combattants

Tél : 02.48.64.71.10

Fax : 02.48.64.75.50



Heures d'ouverture : lundi de 14h à 19h30,
mardi au vendredi de 9h15 à 12h et 14h à 19h30, samedi 9h à 12h

CONCOURS DES JARDINS POTAGERS

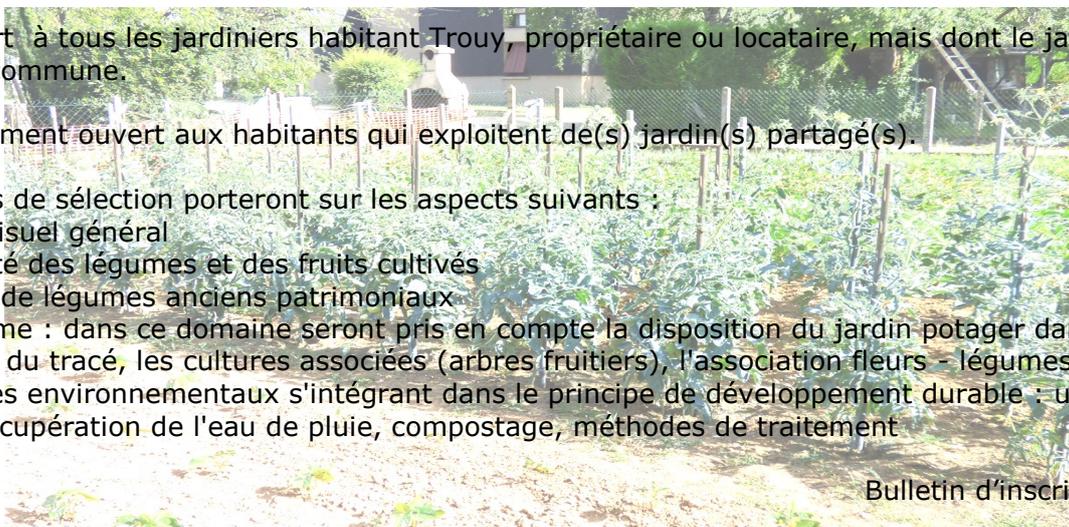
Ce concours permet de récompenser des jardins potagers remarquables au niveau de la diversité des légumes et des fruits cultivés, des bonnes pratiques du jardinage et de l'esthétique du jardin.

Il est ouvert à tous les jardiniers habitant Trouy, propriétaire ou locataire, mais dont le jardin est situé sur la commune.

Il est également ouvert aux habitants qui exploitent de(s) jardin(s) partagé(s).

Les critères de sélection porteront sur les aspects suivants :

- l'aspect visuel général
- la diversité des légumes et des fruits cultivés
- présence de légumes anciens patrimoniaux
- l'esthétisme : dans ce domaine seront pris en compte la disposition du jardin potager dans le site, l'originalité du tracé, les cultures associées (arbres fruitiers), l'association fleurs - légumes
- les critères environnementaux s'intégrant dans le principe de développement durable : utilisation du paillage, récupération de l'eau de pluie, compostage, méthodes de traitement



Bulletin d'inscription au dos

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

ENTOUREZ LA CATÉGORIE DE VOTRE CHOIX

1ère A : Maison avec jardin très fleuri visible de la voie publique

1ère B : Maison avec jardin fleuri dans un décor paysager visible de la voie publique (arbres, arbustes et gazon)

2ème : Maison avec décor floral installé au sol sur la voie publique

3ème A : Maison sans jardin avec fenêtres, balcons ou murs fleuris visibles de la voie publique (façade ou pignon).

3ème B : Maison sans jardin avec terrasse ou jardinet fleuri visible de la voie publique

5ème : Commerce avec ou sans jardin

6ème : Gîtes de France (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'été)

Anciennes fermes

Bulletin d'inscription au dos





**BULLETIN D'INSCRIPTION
au Concours des Jardins Potagers
à remettre en mairie de Trouy avant le 30 juin**

NOM : **PRENOM :**

Adresse :

.....

Téléphone fixe : **Mobile :**

Mel :

Je soussigné accepte sans réserve les clauses du règlement (sur villedetrouy.fr/environnement)

Date

Signature

INSCRIPTION CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018



Communal et/ou départemental

À retourner en mairie, service communication/festivités
Inscription à télécharger sur villedetrouy.fr rubrique environnement

NOM, Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Je m'inscris au départemental avant le 31 mai 2018

Oui

non

Je m'inscris au communal avant le 14 juin 2018

Oui

non